

PROGRAMME DE FORMATION

Rédiger et mettre en œuvre un accord d'entreprise

Objectifs de la formation

- Comprendre l'intérêt de recourir à un accord d'entreprise
- Apprendre à conclure un accord d'entreprise
- Identifier les partenaires et les sujets de négociation

Programme

L'accord d'entreprise est un outil issu du dialogue social qui permet d'adapter les règles aux aspirations de l'entreprise et de ses salariés. Les conditions de mise en œuvre sont encadrées et imposent le respect d'un processus qu'il convient de maîtriser.

Module 1 : Les différentes sources de droit et leur articulation

- Ressources : Code du travail, accord de branche, accord d'entreprise, contrat de travail
- Disposition d'ordre public (Code du travail)
- Disposition à prédominance de branche
- Thèmes ouverts à la négociation d'entreprise

Module 2 : Avec qui et comment conclure un accord d'entreprise ?

- Négocier dans les structures avec délégués du personnel
- Négocier dans les structures sans délégués du personnel
- Durée de l'accord et clauses obligatoires
- Formalités de dépôt et publicité
- Délai de contestation de l'accord d'entreprise
- Dénonciation et révision de l'accord d'entreprise

Module 3 : Exemples pratiques de recours à l'accord d'entreprise dans les structures dédiées au tourisme

- Focus Durée du travail : définition du temps de travail effectif, temps de déplacement, durées maximales de travail quotidiennes et hebdomadaires, durées minimales de repos quotidienne et hebdomadaires, travail du dimanche, travail de nuit...
- Focus Aménagement du temps de travail : annualisation du temps plein et/ou du temps partiel, astreintes, forfait jours...
- Focus Rémunération : fixation des taux de majoration du travail du dimanche, des heures supplémentaires, gratification annuelle...
- Focus Congés payés : Fixation des périodes d'acquisition et de prise des congés, fractionnement, organisation et limitation de la prise des congés...

Méthodes et supports

- Apports théoriques
- Échanges et exemples

- Support pédagogique transmis aux stagiaires

Public

Directeur.trice, DRH, responsable RH

Prérequis

Aucun prérequis

Informations complémentaires

Cette formation est dispensée par Arnaud CERUTTI, avocat spécialisé en droit du travail : expertise dans l'accompagnement des employeurs ayant recours aux accords d'entreprise, connaissances approfondies de la Convention Collective Nationale des organismes de tourisme.

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Évaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés : quizz
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé 2 jours après la fin de la formation

Durée

1,00 jour(s)
6:30 heures